Soixante-treizième année. — N° 222. Le Numéro : 1 franc. Lundi 11 Août 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux.....	405 »	225 »	125 »
Etranger. Autres pays.....	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, mutations (administration pénitentiaire) (rectificatif) (p. 3355).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 23 juin 1941 relatif aux indemnités kilométriques pour usage de voitures automobiles personnelles par les fonctionnaires et agents de l'Etat (p. 3353).

Arrêté du 8 août 1941 portant relèvement des taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat faisant usage de leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service et des indemnités de bicyclette (p. 3354).

Ministère de la guerre.

N° 3224. *Décret* du 1er août 1941 conférant la médaille militaire à titre posthume (p. 3355).

Liste (*suite*) des bénéficiaires de citations accordées par les autorités de l'armée de terre homologuées après revision et donnant droit au port de la nouvelle Croix de guerre 1939-1940 (pagination spéciale, p. c. c. 465 à 480).

Ministère de la marine.

Arrêtés du 10 août 1941 portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 3358).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêté du 10 août 1941 suspendant l'application des dispositions prévoyant l'avis de divers organismes consultatifs (p. 3358).

Arrêté chargeant de cours (Conservatoire national) (p. 3359).

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs à l'école centrale des arts et manufactures (p. 3359).

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Arrêté du 9 août 1941 portant report d'un concours (p. 3358).

Arrêtés portant nominations (comité consultatif d'hygiène de France) (p. 3358).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté du 11 juillet 1941 relatif aux subventions prévues par le décret du 12 novembre 1938 (normalisation) (p. 3359).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêtés portant attribution de subventions (œuvres sociales) (p. 3359).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêtés des 25, 28 et 31 juillet 1941 déclarant d'utilité publique et urgents des travaux de voirie nationale (p. 3359).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

N° 3285. *Décret* du 6 août 1941 portant réorganisation de l'enseignement dans les sections administratives de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 3360).

N° 3286. *Décret* du 6 août 1941 modifiant les conditions d'accès au concours des sections administratives de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 3360).

N° 3323. *Décret* du 7 août 1941 étendant aux territoires dépendant du secrétariat d'Etat aux colonies le décret du 8 juillet 1941 portant interdiction de l'édition, de la diffusion et de la vente des hymnes, chants ou poèmes d'inspiration communiste ou anarchiste (p. 3360).

N° 3008. *Décret* du 18 juillet 1941 conférant l'honorariat (p. 3360).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Indemnités kilométriques pour usage de voitures automobiles personnelles par les fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, le secrétaire d'Etat aux communications, le ministre secrétaire d'Etat à la justice, le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse, le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, le secrétaire d'Etat au ravitaillement, le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat au travail,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919,

Arrêtent.

Art. 1er. — Pour tenir compte du profil accidenté des routes dans certains départements, les fonctionnaires et agents, autorisés par les règlements en vigueur dans leur administration, à utiliser leur voiture automobile personnelle pour le service, percevront les in-

demnités kilométriques de la catégorie immédiatement supérieure à celle à laquelle ils auraient droit dans les conditions prévues par les articles ci-après.

Art. 2. — Les départements dans lesquels les fonctionnaires et agents peuvent avoir droit au surclassement sont les suivants:

Catégorie A.

Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Cantal, Corse, Lozère, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Savoie.

Catégorie B.

Ain, Alpes-Maritimes, Ariège, Corrèze, Côte-d'Or, Drôme, Isère, Hautes-Pyrénées, Vosges.

Catégorie C.

Aude, Doubs, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Jura, Haute-Loire, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Vaucluse.

Dans les départements de la catégorie A, le surclassement est de droit, quelle que soit la résidence.

Dans les départements des catégories B et C, le droit au surclassement est accordé aux fonctionnaires et agents résidant dans les cantons figurant sur une liste fixée et modifiée par arrêté préfectoral pris sur l'avis d'une commission siégeant, sous la présidence du préfet, au chef-lieu du département et comprenant, outre le préfet, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et le trésorier-payeur général. Cette liste ne devra pas comprendre plus de 60 p. 100 des cantons dans les départements de la catégorie B et plus de 30 p. 100 dans ceux de la catégorie C.

Le droit au surclassement est également accordé aux fonctionnaires et agents ne résidant pas dans un canton donnant droit au surclassement lorsque leurs attributions s'étendent à un territoire comportant plus de 50 p. 100 de cantons donnant droit au surclassement.

Art. 3. — Les fonctionnaires dont les attributions s'étendent à plusieurs départements auront droit aux indemnités kilométriques de la catégorie supérieure pour les déplacements effectués dans les limites des départements de la catégorie A et dans les limites des cantons figurant sur les listes susvisées pour les départements classés dans les catégories B et C.

Fait à Vichy, le 23 juin 1941.

Pour le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Pour le secrétaire d'Etat
aux communications:
Le conseiller d'Etat secrétaire général des travaux et transports,
SCHWARTZ.

Le ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Al DARLAN.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCOPINO.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,
JEAN ACHARD.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de l'énergie,
H. LAPOND.

Le secrétaire d'Etat au travail,
RENÉ BELIN.

Relèvement des taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat faisant usage de leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service et des indemnités de bicyclette.

L'amiral de la flotte, vice-président du conseil, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 6 septembre 1940 relatif aux indemnités kilométriques allouées aux agents de l'Etat utilisant leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service;

Vu les divers textes fixant les taux des indemnités kilométriques allouées aux agents de l'Etat utilisant leur motocyclette personnelle pour les besoins du service;

Vu les divers textes fixant les indemnités de bicyclette,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat autorisés par les textes en vigueur à faire usage de leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service sont portées aux taux ci-après:

1° *Pour la période comprise entre le 1er juillet et le 1er août 1941.*

	VILLES de plus de 100.000 habitants.	VILLES de 5.000 à 100.000 habitants.	LOCALITÉS au-dessous de 5.000 habitants.
Première catégorie.			
Voitures de 9 CV et au-dessus:			
Jusqu'à 10.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	2 »	1 90	1 80
De 10.000 à 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 40	1 40	1 40
Au delà de 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 »	1 »	1 »
Deuxième catégorie.			
Voitures de 8 CV maximum:			
Jusqu'à 10.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 70	1 60	1 50
De 10.000 à 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 »	1 »	1 »
Au delà de 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	0 90	0 90	0 90

2° *A compter du 1er août 1941.*

	VILLES de plus de 100.000 habitants.	VILLES de 5.000 à 100.000 habitants.	LOCALITÉS au-dessous de 5.000 habitants.
Première catégorie.			
Voitures de 9 CV et au-dessus:			
Jusqu'à 10.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	2 50	2 40	2 30
De 10.000 à 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 80	1 80	1 80
Au delà de 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 40	1 40	1 40
Deuxième catégorie.			
Voitures de 8 CV maximum:			
Jusqu'à 10.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	2 »	1 90	1 80
De 10.000 à 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 40	1 40	1 40
Au delà de 18.000 kilomètres (par kilomètre parcouru)	1 20	1 20	1 20

Art. 2. — Le taux de l'indemnité allouée aux agents et fonctionnaires de l'Etat, autorisés par les textes en vigueur à faire usage de leur motocyclette personnelle pour les besoins du service, est porté à 0 fr. 80 par kilomètre parcouru, pour la période comprise entre le 1er juillet et le 1er août 1941 et à 0 fr. 90 par kilomètre parcouru, à compter du 1er août 1941.

Art. 3. — Le montant minimum de l'assurance obligatoire que doivent contracter les fonctionnaires et agents utilisant leur automobile ou motocyclette personnelle pour les besoins du service est portée à 500.000 fr. pour les automobiles et 300.000 fr. pour les motocyclettes.

Art. 4. — A compter du 1er juillet 1941, les taux des indemnités de bicyclettes sont portés de 200 à 600 fr. pour l'indemnité de première mise, et de 25 à 35 fr. par mois pour l'indemnité d'entretien.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Vichy, le 8 août 1941.

L'amiral de la flotte, vice-président du conseil,
Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES DOUTHILLIER.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1941: page 2623, 2e colonne, 54e ligne, au lieu de: « Est suspendu de ses fonctions », lire: « Est relevé de ses fonctions ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juillet 1941: page 3108, 1re colonne, 68e et 69e ligne, au lieu de: « surveillant-chef de 3e classe à la maison d'arrêt de Caen », lire: « surveillant-chef de 3e classe à la maison d'arrêt de Caen, à compter du 3 septembre 1941 ».

MINISTÈRE DE LA GUERRE

N° 3224. — Décret du 1er août 1941 conférant la médaille militaire à titre posthume.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 1er août 1941 rendu sur la proposition du général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les propositions du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

3e rég. d'infanterie alpine.

FABRE (Charles-Marius), sergent-chef, mle 104: sous-officier artificier du régiment d'une grande valeur professionnelle. S'est dépensé sans compter pour le ravitaillement en munitions des éléments de première ligne. Désigné pour gérer un dépôt avancé de munitions, a été blessé mortellement au cours du repli du 15 juin 1940, ayant suivi jusqu'au bout les éléments d'arrière-garde du régiment. Croix de guerre avec palme.

SERVIES (François-Sylvain), sergent: chef de groupe d'un parfait sang-froid et d'un grand courage. Le 3 juin 1940, n'a pas hésité à faire sortir son groupe de l'emplacement enterré qu'il occupait, à le porter en avant en terrain découvert, afin de prendre à revers des éléments ennemis qui s'étaient infiltrés dans nos lignes. Le 5 juin, a été tué à son poste de combat. Croix de guerre avec palme.

VIAL (Edmond-Christian), sergent, mle 1446: sous-officier d'un grand courage et d'un dévouement exemplaire. Au moment du repli de la compagnie sur Lassigny, le 7 juin 1940, a été tué par le feu d'une automitrailleuse, alors que son groupe intervenait contre l'engin ennemi. Croix de guerre avec palme.

VIDAL (Pierre-Louis-Henri), sergent, mle 1587: au cours des combats des 6 et 7 juin 1940, a donné à ses hommes le plus bel exemple de courage et de sang-froid. A permis le repli de son unité dans de très bonnes conditions. A été tué glorieusement le 15 juin 1940. Croix de guerre avec palme.

NATALINI (Achille), soldat de 1re classe, mle 1147: soldat brave et dévoué. Au cours du combat du 5 juin 1940, a été quatre fois volontaire pour assurer la liaison avec le régiment voisin, sous un violent bombardement et le feu d'infanterie. A été blessé mortellement à sa pièce, le 8 juin 1940 en donnant à ses camarades un bel exemple de courage et de sang-froid. Croix de guerre avec palme.

EINAUDI (Léopold-Louis), soldat, mle 737: a été volontaire pour toutes les patrouilles de reconnaissance en février et en mars 1940. Le 7 juin 1940, à Mesnil-Saint-Nicaize (Somme), a rejoint son emplacement de combat, malgré un bombardement de gros calibre au cours duquel il a été blessé mortellement. Croix de guerre avec palme.

FRESCHARD (Lucien-Edouard-Victor), soldat: soldat d'un courage exemplaire qui a toujours montré un réel esprit de discipline et de sacrifice. A été mortellement blessé en assurant, par son tir, le repli de ses camarades, le 19 juin 1940, à Saint-Cyr-en-Val (Loiret). Croix de guerre avec palme.

GUIRAUD (Lucien-Jean-Marcel), soldat: soldat brave et dévoué qui, sous le bombardement ennemi, a tenu son poste, faisant preuve d'un bel esprit de sacrifice au-dessus de tout éloge. A été tué, le 5 juin 1940, à Canisy (Somme), dans l'accomplissement de sa mission. Croix de guerre avec palme.

LAFFITTE (René-Clément), soldat: alpin modeste et courageux. Le 3 juin 1940, a été très grièvement blessé à son poste de combat, alors qu'il prenait à partie les éléments ennemis qui s'étaient infiltrés dans la position. Est mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec palme.

NOY (Etienne-Marius), soldat: soldat d'un beau courage et d'un dévouement exemplaire. Le 18 juin 1940, à Sandilly, a été tué à son poste de combat. Croix de guerre avec palme.

ROUX (Edouard-Marius), soldat: alpin d'un parfait courage et d'un calme admirable. Le 3 juin 1940, s'est porté en rase campagne, en même temps que le tireur du fusil-mitrailleur, afin d'occuper une position favorable, prenant à revers deux sections ennemies. S'est présenté comme volontaire pour aller chercher sous le feu ennemi le corps d'un gradé allemand, blessé dans nos lignes. Le 18 juin, a été tué à son poste de combat à Sandillon (Loiret). Croix de guerre avec palme.

21e rég. d'infanterie.

BOURMALO (Albert-Joseph - Marie - Simon), médecin auxiliaire, mle 1577: médecin d'un grand courage et d'un dévouement digne d'éloges. A été tué, le 28 mai 1940, alors qu'il pansait des blessés sous un très violent bombardement. Croix de guerre avec palme.

29e rég. d'infanterie.

BOUFFAUT (Jean-Marie), sergent, mle 205: sous-officier d'élite, d'un courage calme et réfléchi. Chef de pièce de mortier de la compagnie, s'est particulièrement distingué en Alsace, au cours des combats du 14 au 22 mai 1940. A été tué, le 8 juin 1940, à son poste de combat, à Domeliers, au cours d'un violent bombardement. Croix de guerre avec palme.

SALMON (Maurice-Léon), soldat, mle 2439: soldat brave et dévoué. A été tué, le 9 juin 1940, à Domeliers, alors qu'il effectuait une liaison particulièrement dangereuse. Croix de guerre avec palme.

101e rég. d'infanterie.

CHICOT (Roger-Maurice), soldat, mle 158: soldat très courageux. A été mortellement blessé, le 20 juin 1940, à son poste de combat, à Villevoque, au cours d'un violent bombardement. Croix de guerre avec palme.

RIVOAL (Pierre), soldat, mle 3970: soldat ayant une haute conception de son devoir. A été tué à son poste de combat, alors qu'il protégeait par son tir la manœuvre de sa section attaquée par l'ennemi aux avant-postes, dans la nuit du 18 au 19 mai 1940. Croix de guerre avec palme.

102e rég. d'infanterie.

LE CHAPELIER (Marcel-Joseph), adjudant-chef, mle 450: chef de section plein d'audace et de bravoure. Le 13 avril 1940, au cours d'une attaque ennemie appuyée par un violent bombardement, a été mortellement atteint alors qu'il menait le combat à la grenade contre l'assaillant. Croix de guerre avec palme.

103e rég. d'infanterie.

VIGNES (Emile-Lucien), sergent, mle 3711: sous-officier extrêmement consciencieux et courageux qui s'était fait remarquer, en mai 1940, pendant l'occupation de Bazeilles, en décelant, à hauteur de Virton, la marche d'une colonne ennemie qui fut aussitôt prise à partie par nos batteries. Le 17 juin 1940, accompagnant son chef de bataillon dans une reconnaissance audacieuse, a réussi à franchir les lignes d'encerclement. Tombé à l'improviste sur un poste ennemi au cours de la nuit, a été mortellement blessé à Pannes (Loiret). A été cité.

VERDRAGER (Henri), soldat, mle 462: très bon soldat, courageux, dévoué, souvent volontaire pour l'exécution des missions dangereuses. Est tombé glorieusement, le 19 mai 1940, au cours d'une de celles-ci, en traversant le village de Bazeilles, soumis à un violent bombardement. Croix de guerre avec palme.

158e rég. d'infanterie.

BRONGNIART (Antoine-Louis-Marie), caporal-chef, mle 783: caporal-chef tireur au canon de 25, qui a rempli constamment ses fonctions avec calme et compétence, malgré de violents bombardements d'artillerie. A été tué sur sa pièce par un obus, crispé aux volants de pointage du canon qu'il était en train de mettre en batterie. Croix de guerre avec palme.

299e rég. d'infanterie.

BENETON (Jules-Clément), sergent, mle 1816: sous-officier d'un grand courage et toujours plein d'allant. Le 22 juin 1940, a tenu solidement son petit poste avancé, empêchant, pendant plusieurs heures, la progression ennemie. A été tué à son poste durant l'attaque ennemie de la nuit du 23 au 24 juin 1940, à Maljasset. A été cité.

306e rég. d'infanterie.

LELOUP (Guy-Henri), soldat, mle 221: soldat d'élite, dont l'exemple héroïque a entraîné ses camarades sous un bombardement violent, pendant l'opération du 12 mai 1940. A trouvé une mort glorieuse au cours de l'action. Croix de guerre avec palme.

173e demi-brigade alpine.

LECCIA (Jean-Côme), soldat de 1re classe, mle 709: conducteur muletier qui s'est offert volontairement pour venir renforcer la garnison décimée d'un point d'appui, sur la rive Sud du canal latéral, au cours de l'attaque ennemie du 9 juin 1940. A été tué à son poste de combat, après avoir assuré pendant plusieurs heures le service d'un fusil-mitrailleur de remplacement. Croix de guerre avec palme.

PROSPERI (René-Charles-Edouard), soldat de 1re classe, mle 4807: aumônier du bataillon, courageux et dévoué. Pendant l'attaque ennemie du 9 juin 1940, est allé, à différentes reprises, sous de violents bombardements, assurer la relève des blessés des points d'appui des premières lignes. A été tué pendant cette journée, à Maizy (Aisne), en accompagnant des blessés au poste de secours. Croix de guerre avec palme.

TOSI (Otella), soldat, mle 1020: conducteur muletier d'un beau courage. Appelé à venir renforcer la garnison décimée d'un point d'appui, sur la rive du canal latéral, au cours de l'attaque ennemie du 9 juin 1940, a été tué à son poste de combat après avoir assuré, pendant plusieurs heures, le service d'un fusil-mitrailleur de remplacement. Croix de guerre avec palme.

27e rég. de tirailleurs algériens.

LEBRE (Jean-Baptiste-Roger), tirailleur, mle 6245: tirailleur très courageux et d'un dévouement exemplaire. A été mortellement frappé par éclat d'obus, le 2 décembre 1939, à son poste de combat, dans un point d'appui, à l'Allenberg, près de Sierck. Croix de guerre avec palme.

4e rég. de tirailleurs marocains.

CARRON (Georges), adjudant, mle 1191: sous-officier très brave. Le 11 juin 1940, au cours d'une puissante attaque ennemie à Be-

zannes, a eu les jambes brisées par un obus. N'a accepté d'être évacué qu'après avoir, dans un effort suprême, passé régulièrement le commandement de sa section à un autre sous-officier. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

CHAUMAZ (Pierre - François - Joseph), adjudant, mle 2128: chef de section énergique et brave. S'est dépensé sans compter au cours des combats livrés sur la ligne des avant-postes, en Sarre. Le 16 mai 1940, volontaire à Welferding (Moselle) pour relever un champ de mines placé sur une ligne intermédiaire, a trouvé une mort glorieuse dans l'accomplissement de sa mission. A été cité.

JOSSE (Arsène-Henri), mle 735: chef de section de mitrailleuses de premier ordre. Commandant un poste de surveillance sur la ligne des avant-postes, en Sarre, le 15 mai 1940, et voyant une grenade tomber dans l'épaulement d'une mitrailleuse, au cours d'un coup de main ennemi, s'est précipité, au mépris du danger, pour la relancer. A sacrifié sa vie pour sauver ses tirailleurs. A été cité.

BRUILLON (Marc - Charles - Emile), sergent-chef, mle 955: chef de section énergique et brave. Le 7 mai 1940, en Sarre, chef d'un poste de surveillance encerclé par l'ennemi, a été l'âme de la résistance, mettant l'ennemi en fuite en exécutant un barrage efficace de grenades. Grièvement blessé à son poste de combat, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

5e demi-brigade de chasseurs.

BOUVIER (François), chasseur, mle 779: chasseur courageux et plein d'entrain, volontaire pour être incorporé à la section d'éclaireurs motocyclistes. A été tué, le 28 avril 1940, à Namsos (Norvège), au cours d'un bombardement aérien, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

25e demi-brigade de chasseurs.

BONIN (Frédéric-Léon-Jean), chasseur, mle 388: courageux servant de pièce de mortier, dévoué, plein de sang-froid. A su tenir sa place au combat, sous les bombardements les plus durs. Très grièvement blessé, le 5 juin 1940, au cours de la bataille de France, est mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec palme.

4e bataillon de chasseurs portés.

MONTABRUN (Aimé - Jean - Louis - Marius), chasseur de 1re classe, mle 246: chasseur brave et dévoué. Le 29 mai 1940, à Huppy (Somme), volontaire pour assurer une liaison particulièrement dangereuse, a été mortellement blessé au cours de sa mission. Croix de guerre avec palme.

COUTY (Albert-Henri), chasseur, mle 1176: chasseur d'élite, a fait preuve d'un courage exemplaire au cours de l'attaque d'un village. A été tué à son poste de combat, le 31 mai 1940 à Bienfay (Somme). Croix de guerre avec palme.

5e bataillon de chasseurs portés.

MORIZOT (Augustin), sergent, mle 1507: jeune sous-officier, secrétaire du chef de corps, plein d'allant, d'une énergie farouche, s'est imposé par le froid courage avec lequel il a installé la petite fraction du P. C. du bataillon sur les emplacements qui lui étaient assignés. A défendu avec un fusil-mitrailleur un barrage organisé sur la route d'Abbeville à Nouvion-en-Ponthieu (Somme), donnant une fois de plus le plus bel exemple. A été tué à sa pièce, après avoir retardé l'avance ennemie pendant une heure. A été cité.

TAVERSON (Ange-Marie), chasseur, mle 436: exemple de courage et d'abnégation, a rempli avec audace et volonté de vaincre ses fonctions de tireur au fusil-mitrailleur, au combat d'Aulnoy (Nord), le 17 mai 1940. Sous un feu violent et meurtrier, a dirigé son tir avec précision et a imposé des pertes sérieuses à l'ennemi. A été mortellement blessé à son poste de combat, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec palme.

6e bataillon de chasseurs alpins.

GENIN (André - Auguste), caporal-chef, mle 2716: jeune chef de groupe qui a toujours fait preuve de vrai courage et de complet dévouement. A été tué, le 13 mai 1940, à Elvenes (Norvège), par un bombardement de minen, alors qu'avec le plus grand sang-froid il installait son groupe sur une crête dangereusement repérée, pour riposter à une vive réaction ennemie. Croix de guerre avec palme.

DEMARCHI (René-Jean), chasseur, mle 1033: chasseur skieur très brave, s'étant déjà distingué au cours d'un engagement. Le 2 mai 1940, à Elvenes (Norvège), la patrouille dont il faisait partie étant soumise aux feux violents de l'ennemi placé dans une situation dominante, est resté en arrière pour couvrir la retraite de ses camarades. A été grièvement blessé en protégeant le repli de son lieutenant. Est mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec palme.

DEVILLE-CAVELIN (Joseph - Antoine), chasseur, mle 840: agent de transmission qui a magnifiquement rempli ses devoirs, durant de nombreuses journées de combat, dans la région de Roasme (Norvège). Le 12 mai 1940, a remonté trois fois une pente battue par un feu ennemi pour porter des comptes rendus. Le 13 mai 1940, traversant plusieurs fois un glacis exposé aux vues de l'ennemi et battu par ses feux de mitrailleuses, a assuré la liaison entre les groupes et permis ainsi la manœuvre de sa section. Enfin, le soir du 13 mai 1940, sa section étant arrivée sur l'objectif, s'est porté en avant pour ramener, sous un feu intense, son lieutenant blessé sur la crête. A été tué quelques instants après par l'éclatement d'une bombe de mortier. A été cité.

16e bataillon de chasseurs alpins.

FAREZ (André - Albert), sergent-chef, mle 685: sous-officier adjoint d'une section exposée journellement aux bombardements ennemis, a fait preuve à tous les instants du plus grand mépris du danger, parcourant les emplacements des groupes sous le feu pour maintenir dans sa section, par son exemple, le sang-froid et l'esprit combatif. A été mortellement blessé, le 23 mai 1940, au cours du combat de Tannay (Ardennes). Croix de guerre avec palme.

JUMEAU (Jean-Louis), chasseur, mle 1963: chasseur d'un beau courage. Chargé de porter des renseignements importants au chef de bataillon, s'est lancé au travers d'une zone battue par l'artillerie. A été blessé en accomplissant sa mission. Après s'être fait panser, a repris le chemin de l'avant et est tombé mortellement blessé sous le feu de l'ennemi, le 23 mai 1940, au combat de Tannay (Ardennes). Croix de guerre avec palme.

22e bataillon de chasseurs alpins.

SIGAUD (Jean), sergent, mle 515: chef de groupe plein de sang-froid et de courage; le 12 juin 1940, alors qu'il dirigeait le feu de son arme automatique, s'est fait remarquer par son mépris du danger. Très gravement blessé au ventre est tombé en criant « Vive la France ». Est mort des suites de ses blessures Croix de guerre avec palme.

42e bataillon de chasseurs à pied.

BOETSCH (Albert - Charles - René), caporal-chef, mle 1202 excellent chef de pièce de mortier, doué d'un sang-froid et d'un courage remarquables. Est tombé glorieusement, le 8 juin 1940, dans la Somme, en accomplissant avec sa pièce, une mission délicate de tir sous le bombardement ennemi. Croix de guerre avec palme

ROBIN (Raymond - Fernand), caporal-chef, mle 224: excellent chef de pièce de mortier, plein de courage et de sang-froid. Est tombé glorieusement, le 8 juin 1940, dans la Somme, en accomplissant avec sa pièce une mission délicate de tir sous le bombardement ennemi. Croix de guerre avec palme.

87e bataillon de chasseurs alpins.

MURAT (Marius-Pierre), caporal, mle 341 éclaireur skieur brave et dévoué, qui a participé avec courage aux combats des 20 et 21 juin 1940, dans la région d'Abries. A trouvé une mort glorieuse au cours de l'action, dans la forêt de Marassan, alors qu'il se trouvait aux avant-postes avec son groupe. A été cité.

GEORGES (Eloi - Claudius), chasseur, mle 1860: magnifique exemple de combattant courageux et lucide. A trouvé une mort glorieuse à Abries, le 21 juin 1940, au cours de durs combats contre un ennemi très supérieur en nombre. A été cité.

93e bataillon de chasseurs alpins.

MALATIER (Henri-André), caporal: jeune caporal, engagé volontaire à 19 ans qui s'est, en toutes circonstances, fait remarquer par son allant et son courage. Très grièvement blessé, le 11 juin 1940, au cours d'une patrouille à l'Aigue-Agnel, est mort des suites de sa blessure. Croix de guerre avec palme.

623e rég. de pionniers sénégalais.

CHARET (Guy-Paul-Eugène), médecin auxiliaire, mle 1150: jeune médecin, plein d'allant et d'enthousiasme, modèle de conscience et d'abnégation. A magnifiquement fait son devoir pendant la période d'action de son bataillon sur l'Aisne, à Rethel. A été tué à son poste, le 9 juin 1940, lors du bombardement de Fresnes-les-Reims. A été cité.

14e bataillon de chars.

MAILLART (François), aspirant: chef de section d'élite, toujours volontaire pour les missions dangereuses. A fait preuve, du 16 au 18 mai 1940, au cours des combats sur le canal de la Sambre à l'Oise, d'une énergie et d'un courage admirables et causé de lourdes pertes à l'ennemi. A Ors, le 18 mai, a vaillamment poursuivi le combat, avec son mécanicien grièvement blessé aux yeux et devenu aveugle, mais qui ne voulait pas abandonner la lutte. Le 19 mai, au cours d'une tentative de repli à travers les lignes ennemies, a été mortellement blessé après un héroïque combat. A été cité.

666e batterie antichars.

RIVAIN (Paul-Louis-Antoine), maréchal des logis: sous-officier d'un courage exemplaire et d'un très grand sang-froid. Le 12 juin 1940, étant en position avec une pièce antichars à l'entrée du village de Viels-Maisons, ayant pris spontanément la place du pointeur défaillant au moment où se présentait une colonne de side-cars ennemis, a mis hors de combat un de ces engins et les autres en fuite puis, grâce à son sang-froid, a réussi à sauver sa pièce dans des conditions particulièrement difficiles. A été mortellement atteint à Verdelot, le même jour au cours d'un bombardement aérien. A été cité.

12e rég. de cuirassiers.

PERRIN (François - Louis-- Marie), maréchal des logis: excellent chef de voiture qui a su s'imposer à ses hommes par son courage et son calme. Patrouillant sans arrêt, du 10 au 21 juin 1940, a dispersé plusieurs patrouilles allemandes et a été tué, le 21 juin 1940, après avoir causé de lourdes pertes à une colonne motorisée ennemie. Croix de guerre avec palme.

11e rég. de dragons portés.

BORDIER (Elie-Aristide), cavalier, mle 2495: cavalier brave et dévoué. Le 26 mai 1940, participant à une contre-attaque sous le feu violent de l'ennemi, est demeuré constamment en tête de son peloton. A pu, grâce à son courage, atteindre l'objectif assigné. A été mortellement blessé pendant l'occupation de la position conquise. Est mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec palme.

5e rég. d'automitrailleuses.

LANDOIS (Pierre - Adrien - Victor), adjudant, mle 935: sous-officier adjoint de grande valeur, victime de son courage et de son dévouement. Le 27 mai 1940, a été mortellement blessé comme il se portait en avant au secours de son officier de peloton engagé au milieu de la ligne ennemie. A été cité.

15e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

KAHN (André-Georges-Nathan), maréchal des logis, mle 5101: sous-officier brave et dévoué. Chargé d'assurer le ravitaillement de son unité, s'est toujours acquitté de sa mission sous le feu de l'ennemi, avec le plus grand courage. A été mortellement blessé, alors qu'il était venu jusqu'aux premières lignes porter le ravitaillement sous un violent bombardement. Croix de guerre avec palme.

71e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

DE LA VALETTE (Marie-Joseph-Ludovic-Guy-Frédéric-Jean), maréchal des logis, mle 1044: sous-officier intelligent et possédant des qualités militaires remarquables. Le 23 mai 1940, lors de l'attaque du village de Cachy, a entraîné ses hommes avec allant et bonne humeur, réalisant ainsi, sous un feu violent de mitrailleuses d'artillerie, une progression très importante, à la fin de laquelle il a été très grièvement blessé. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

FAURE (Maurice-François), maréchal des logis, mle 1466: excellent sous-officier, énergique et homme de devoir. Très grièvement blessé à son poste de combat pendant un bombardement du bois de Waldoix, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

MARSAN (Guy-Alexandre-Jean), brigadier-chef, mle 481: brigadier-chef intelligent et plein de valeur. Chargé avec un groupe de combat d'interdire les débouchés d'un pont, a résisté vaillamment à une attaque d'engins blindés, obligeant l'ennemi à se replier. A été mortellement blessé, le 20 mai 1940, au combat de Cachy (Somme). Croix de guerre avec palme.

SEMBRES (Abel-Éloi-Damien), brigadier-chef, mle 134: brigadier-chef intelligent et brave, commandant une patrouille de pointe dont les éclaireurs étaient restés aux mains de l'ennemi. A été mortellement blessé, le 23 mai 1940, à Cachy (Somme), en essayant de les dégager. Croix de guerre avec palme.

PAUTE (Armand-Dominique), cavalier de 1re classe, mle 798: brave cavalier qui faisait partie d'un groupe de combat chargé d'interdire le débouché d'un pont attaqué par des forces très supérieures qui furent maintenues. A été tué à son poste de combat, au cours de l'action, le 20 mai 1940, à Cachy (Somme). Croix de guerre avec palme.

FOURCADE (Pierre-Jean-Norbert), cavalier, mle 304: cavalier intelligent et courageux ayant participé brillamment à plusieurs engagement en faisant preuve d'esprit d'abnégation et de devoir. A été tué lors d'un bombardement, le 24 mai 1940, à Cachy (Somme). Croix de guerre avec palme.

LASSUS (Léon), cavalier, mle 385: cavalier courageux; s'est brillamment conduit au cours d'une attaque de son groupe de combat par des forces très supérieures en nombre. A été tué à son poste de combat, le 20 mai 1940, à Cachy (Somme). Croix de guerre avec palme.

SIDOINE (Louis-Auguste-Charles), cavalier, mle 3104: cavalier courageux. Faisant partie d'un groupe de combat chargé d'interdire le débouché d'un pont attaqué par des forces très supérieures qui furent maintenues, a été tué à son poste de combat, le 20 mai 1940, à Cachy (Somme). Croix de guerre avec palme.

SOURY (Louis-Arthur), cavalier, mle 1361: brave cavalier, très dévoué, a été tué à son poste de combat, au cours d'un violent bombardement par avion, le 19 mai 1940, à Boves (Somme). Croix de guerre avec palme.

78e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

SANTELLIER (Raymond-Alexandre-Anatole-Marie), cavalier de 1re classe, mle 1387: cavalier consciencieux, d'un calme absolu et d'un dévouement dans les combats, notamment du 11 juin 1940, à la Villeneuve-en-Chevery, et le 13 juin 1940, à Saint-Hilliers-la-Ville. A été tué à son poste de combat, le 21 juin 1940, à Cussay, dans un combat de nuit avec un avant-poste ennemi. Croix de guerre avec palme.

OLS (Henri-Victor-Julien), cavalier, mle 8690: cavalier très courageux. Le 17 juin 1940, resté en arrière de la colonne, par suite de la panne de sa motocyclette, a détruit son véhicule avant qu'il ne tombe aux mains de l'ennemi et a rejoint son unité, le 19 juin, au Sud de la Loire, après avoir traversé le fleuve à la nage. A été tué, le 21 juin, à Cussay, à son poste de combat, dans un engagement de nuit avec un avant-poste ennemi. Croix de guerre avec palme.

80e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

YONNET (Albert-Lucien), cavalier de 1re classe, mle 2960: cavalier brave et dévoué. Malgré un violent bombardement d'artillerie, a essayé de sauver un camion de munitions qui allait tomber aux mains de l'ennemi, le 15 mai 1940. A été mortellement atteint par un éclat d'obus, à Gentines (Belgique). Croix de guerre avec palme.

MANDINAUD (René-Auguste), cavalier, mle 1228: cavalier ardent et courageux. A été tué à son poste de combat, le 15 mai 1940, à Cortil-Noirmont (Belgique). Croix de guerre avec palme.

Prévôté du 25e corps d'armée.

BLEUZEN (Joseph-Jean-Marie), gendarme, mle 1488: gendarme brave et dévoué. Au cours d'un service de circulation, à Allonnes (Oise), le 8 juin 1940, sous un bombardement d'avions ennemis, a été tué par éclats de bombes. A été cité.

ROUXEL (Alphonse-Joseph-Marie), gendarme brave et dévoué. Au cours d'un service de circulation, à Allonnes (Oise), le 8 juin 1940, sous un bombardement d'avions ennemis, a été tué par éclats de bombes. A été cité.

806e compagnie du groupe auto-20.

SABATE (Jean-Baptiste), brigadier, mle 4026: gradé brave et dévoué. Un avion ennemi ayant ouvert le feu à basse altitude sur un bataillon d'infanterie en formation de rassemblement, n'a pas hésité à sortir d'un abri où il se trouvait pour se rendre auprès de sa mitrailleuse et tirer sur l'avion. Est glorieusement tombé à son poste, le 24 juin 1940. Croix de guerre avec palme.

4e rég. d'artillerie.

GILBERT (Jean), canonnier, mle 312: canonnier brave et dévoué. Volontaire pour faire partie d'un peloton de pièce chargé de la défense du pont de Boulages (Aube), le 15 juin 1940, a été gravement blessé à son poste de combat. Demeuré à sa pièce, a été mortellement frappé par le projectile d'un des chars assaillants. Croix de guerre avec palme.

7e rég. d'artillerie.

ROUXEL (Joseph), canonnier, mle 1450: mitrailleur d'un très grand sang-froid. Le 10 juin 1940, a ouvert sans hésitation le feu sur des avions ennemis attaquant le train transportant sa batterie. A été tué par une bombe à son poste de combat, à Vitry-le-François. Croix de guerre avec palme.

12e rég. d'artillerie.

PETIT (Jean-Joseph), brigadier, mle 836. Au cours des combats dans la région de Maubeuge, a fait preuve d'activité, d'un dévouement et d'un courage remarquables; le 22 mai 1940, a participé avec un mousqueton à la défense des lisières du village de Blaregnies. Les munitions étant épuisées, décidé à tout tenter pour ne pas être prisonnier, s'est joint à un groupe qui cherchait à passer au travers les lignes ennemies; a été mortellement blessé au cours de cette tentative. A été cité.

NAVARRE (Gérard-Hippolyte-Joseph), aspirant: jeune et brillant chef de section qui, pendant la campagne, a affirmé ses belles qualités de courage et d'abnégation. Le 9 juin 1940, a fait preuve d'un sang-froid remarquable. Commandant une section avancée, a repoussé à plusieurs reprises les assauts de l'infanterie ennemie qui attaquait ses pièces, encourageant ses hommes et aidant à la manœuvre. Très grièvement blessé à son poste de combat, a continué jusqu'à épuisement total à donner des ordres et à conseiller ses chefs de pièces. Est mort des suites de sa blessure. A été cité.

73e rég. d'artillerie.

BERGOUMIAN (Alfred-Jean-Marie), maréchal des logis, mle 1568: jeune sous-officier plein de courage et d'entrain. Encadrant une colonne de tracteurs, a été mortellement blessé à son poste, le 19 mai 1940, à Sommanthe (Ardennes), pendant une sortie. Croix de guerre avec palme.

91e rég. d'artillerie de montagne.

BRACHET (Marie-Michel), maréchal des logis, mle L. M. 215: sous-officier brave et dévoué. Au cours des journées des 5 et 6 juin 1940, a rempli le rôle de chef de pièce avec un mépris complet du danger et un entrain qui fut un exemple pour la batterie toute entière. A été tué à son poste de combat, le 6 juin 1940, à Nesles (Somme). Croix de guerre avec palme.

KRAEMER (Joseph), maréchal des logis, mle 161: sous-officier brave et dévoué. Chef d'une pièce anti-chars, a détruit un char et un camion qui le ravitaillait. A été tué à son poste de combat, le 5 juin 1940, à Marcheleport (Somme). A été cité.

102e rég. d'artillerie lourde.

SAINT-PANS (Pierre-Amédée-Elie), brigadier, mle 4910: gradé au moral élevé et animateur né. Le 13 mai 1940, à Dinant (Belgique), a maintenu au poste central de tir une activité totale, malgré un tir violent de l'ennemi au cours duquel il a trouvé une mort glorieuse. A été cité.

108e rég. d'artillerie lourde.

HEMON (Robert-Armand), brigadier, mle 1115: brigadier pointeur calme et courageux. Le 9 juin 1940, à Rethel, malgré le violent bombardement ennemi, a donné un très bel exemple de bravoure et d'abnégation en continuant à servir sa pièce avec l'aide d'un seul canonnier. A été tué à son poste de combat. Croix de guerre avec palme.

DELIDAIS (Arsène), canonnier, mle 1639: canonnier plein d'entrain. Le 9 juin 1940, à Rethel, malgré le bombardement de position a donné un bel exemple de courage en continuant seul à servir sa pièce sous la direction du maître pointeur. A été tué à son poste de combat. Croix de guerre avec palme.

212e rég. d'artillerie lourde.

HEITZ (Georges-Joseph), canonnier, mle 491: canonnier courageux et très dévoué qui a toujours fait preuve des plus belles qualités militaires au cours des opérations. A été mortellement blessé au cours d'un bombardement aérien, le 28 mai 1940, à Bailleul (Nord). Croix de guerre avec palme.

LEVY (Roger), canonnier, mle 1432: canonnier énergique et courageux, exemple de conscience et d'entrain. A été tué au cours d'un bombardement aérien, en gare de Rennes, le 17 juin 1940. Croix de guerre avec palme.

REDON (Robert), canonnier, mle 98: canonnier courageux et très dévoué, qui a toujours fait preuve des plus belles qualités militaires au cours des opérations. A été tué au cours d'un bombardement aérien, le 28 mai 1940, à Menchould (Marne). Croix de guerre avec palme.

SCHWEIGER (Georges-Albert), canonnier, mle 21714: canonnier courageux et très dévoué, qui a toujours fait preuve des plus belles qualités militaires au cours des opérations. A été tué au cours d'un bombardement aérien, le 28 mai 1940, à Bailleul (Nord). Croix de guerre avec palme.

311e rég. d'artillerie lourde portée.

BLADNER (Robert), adjudant: sous-officier modèle plein d'entrain et de dévouement. A été tué, le 13 juin 1940, par une balle de mi-

trailleuse, alors qu'il cherchait à dégager sa colonne presque encerclée par l'ennemi dans les bois de Maurupt.

QUILLIER (Marcel), canonnier: modèle du bon soldat, actif et dévoué. A été tué, le 13 juin 1940, aux côtés de son adjudant, alors qu'il l'aidait à dégager sa colonne presque encerclée par l'ennemi, dans les bois de Maurupt. Croix de guerre avec palme.

351e rég. d'artillerie.

DE RANGO (Roland), brigadier-chef, mle 2702: brigadier téléphoniste plein d'allant et d'entrain, très courageux, toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses. A été tué à son poste de combat, le 8 juin 1940, à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), alors qu'ayant reçu l'ordre de retraite il était resté sur place pour essayer de sauver son camion. Croix de guerre avec palme.

405e rég. d'artillerie de D. C. A.

MOUNIGUET (Robert-Eugène), maréchal des logis, mle 884: sous-officier très courageux et énergique. A été mortellement blessé, le 21 juin 1940, au cours d'une mission périlleuse, à Romorantin. Croix de guerre avec palme.

GAMEN (Marcel), canonnier de 1re classe, mle 1343: soldat brave et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 19 juin 1940, près du château de Montluizin, devant Limonest (Rhône). Croix de guerre avec palme.

VACHER (Raoul-Albert), canonnier de 1re classe, mle 2552: soldat brave et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 19 juin 1940, près du château de Montluizin, devant Limonest (Rhône). Croix de guerre avec palme.

FAVIER (Louis-Pierre), canonnier, mle 617: soldat brave et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 19 juin 1940, près du château de Montluizin, devant Limonest (Rhône). Croix de guerre avec palme.

MARTIN (Paul), canonnier, mle 2351: envoyé au cours du combat avec son Lebel pour arrêter les Allemands qui s'infiltraient vers le flanc gauche de sa batterie, a été tué par une rafale de mitrailleuse en accomplissant sa mission. Croix de guerre avec palme.

406e rég. d'artillerie de D. C. A.

VAILLANT DE MEIXMORON (Charles-Marie-Joseph-Antoine-Gabriel), maréchal des logis, mle 920: sous-officier courageux et plein d'allant. A été mortellement blessé, alors qu'il restait comme volontaire sur une position de batterie de D. C. A., assurant une mission antichars au moment du retrait des derniers éléments d'infanterie. Croix de guerre avec palme.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Légion d'honneur et médaille militaire

Par arrêté en date du 10 août 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises, pris en application du décret du 5 septembre 1939, ont été ratifiées les inscriptions d'office au tableau spécial de la Légion d'honneur mentionnées ci-après, qui ont été prononcées pour « faits de guerre » par l'amiral, commandant en chef les forces maritimes du Nord, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués:

Pour le grade d'officier.

(Pour compter du 5 juin 1940.)

M. le capitaine de corvette de réserve Picat (Georges-Marie-Eugène).

Pour le grade de chevalier.

(Pour compter du 5 juin 1940.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe Mieg (Edouard-Auguste-Marcel) (modification à l'arrêté du 28 novembre 1940).

M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Ricart (Daniel-François-Louis-Auguste).

M. le premier maître canonnier de réserve Kervella (Joseph), mle 108602-2.

M. le maître pilote d'aviation Meheut (Jean), mle 38888-3.

Par arrêté en date du 10 août 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises, pris en application du décret du 5 septembre 1939, a été inscrit au tableau spécial de la médaille militaire:

Le matelot électricien Mornieux (Gratien-Louis), mle 3346-T-39, pour « faits de guerre ». A été cité.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTÉ

Reports de concours.

Par arrêté en date du 9 août 1941, l'ouverture des épreuves pour le concours de rédacteur stagiaire à l'administration centrale au secrétariat d'Etat à la famille et à la santé est reporté du 2 septembre au 25 septembre 1941.

Comité consultatif d'hygiène de France.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Sur la proposition du secrétaire général de la santé,

Vu la loi du 15 octobre 1940, titre Ier, instituant un comité consultatif d'hygiène de France,

Arrête:

Art. 1er. — M. le professeur Gaston Ramon, membre de l'académie de médecine, directeur honoraire de l'institut Pasteur, et directeur de l'institut Pasteur de Garches, est nommé membre du comité consultatif d'hygiène de France et conseiller technique sanitaire de sérologie et d'immunologie auprès du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Art. 2. — Le secrétaire général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 9 août 1941.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Sur la proposition du secrétaire général de la santé,

Vu la loi du 15 octobre 1940, titre Ier, instituant un comité consultatif d'hygiène de France,

Arrête:

Art. 1er. — M. le docteur André Boivin, membre de l'académie de médecine, chef de service à l'Institut Pasteur de Garches, est nommé membre du comité consultatif d'hygiène de France et conseiller technique sanitaire de sérologie et d'immunologie auprès du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Art. 2. — Le secrétaire général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 9 août 1941.

JACQUES CHEVALIER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Comités consultatifs.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 12 juillet 1940 suspendant les dispositions prévoyant l'avis d'un organisme consultatif;

Vu la loi du 19 juillet 1941 prorogeant les dispositions de la loi du 12 juillet 1940,

Arrête:

Art. 1er. — Est suspendue, pour la période s'étendant du 12 juillet 1941 au 12 juillet 1942, l'application, à l'occasion de tous actes individuels ou réglementaires, des dispositions prévoyant l'obligation de prendre l'avis des organismes consultatifs suivants:

Conseil supérieur de l'instruction publique.

Commission d'examen des demandes d'indemnités littéraires.

I. — *Enseignement supérieur.*

Comité consultatif de l'enseignement supérieur public.

Comité consultatif des bibliothèques nationales.

Conseil des observatoires astronomiques.

II. — *Enseignement secondaire.*

Comité consultatif de l'enseignement secondaire public.

III. — *Enseignement primaire.*

Comité consultatif de l'enseignement primaire public.

Comité consultatif du collège Chaptal et des écoles primaires supérieures de Paris.

Conseils départementaux de l'enseignement primaire.

Commission prévue à l'article 2 du décret du 13 décembre 1940 sur les livres scolaires en usage dans l'enseignement primaire.

IV. — *Enseignement technique.*

Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Comité consultatif de l'enseignement technique.

Comité d'inspection de l'enseignement technique.

V. — *Beaux-arts.*

Conseil supérieur des beaux-arts.

Conseil supérieur de l'enseignement de l'école nationale des beaux-arts.

Conseil supérieur de l'enseignement de l'école nationale supérieure des arts décoratifs.

Comité consultatif de la réunion des théâtres lyriques nationaux.
Conseil supérieur d'enseignement du Conservatoire national de musique et d'art dramatique.
Conseil général des bâtiments civils.
Commission des monuments historiques et des sites.
Conseil d'administration de la manufacture nationale de céramique de Sèvres.
Conseil des musées.
Commission supérieure des musées.

VI. — *Education générale et sports.*

Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports.
Commission consultative pour l'attribution des subventions de fonctionnement.
Commission consultative chargée d'examiner les demandes de subvention intéressant l'éducation physique et les sports.

Art. 2. — Les secrétaires généraux de l'instruction publique et des beaux-arts, le commissaire général à l'éducation générale et aux sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 10 août 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

Conservatoire national.

Par arrêté du 11 juillet 1941, M. Norbert Dufourcq a été chargé, à titre temporaire, du cours d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et d'art dramatique, en remplacement de M. Laloy, admis à la retraite.

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs à l'école centrale des arts et manufactures.

MM.
1 Meriel (Pierre).
2 Ragot (Jacques).
3 Waternaux (Georges).
4 Chauvin (Jean).
5 Jeudy (Jean).
6 Hentschel (Jean).
7 Quenot (Michel).
8 Gorphe (Jacques).
9 Devriese (Jean).
10 Levy (Claude).
11 Bernet (Henri).
12 Lhabitant (Jacques).
13 Genty (Jacques).
14 Vignon (André).
15 Chaumeron (Jacques).
16 Hannoyer (Claude).
17 Lacombe (Gilbert).
Le Masne de Chermont.
19 Vever (Christian).
20 Mariette (Jacques).
21 Kieken (Albert).
22 Bloch (Henri).
23 Thomas (Jacques).
24 Bernan (Serge).
25 Lefebvre de La Boulaye.
26 Muxart (Jean).
27 Bouilloux (Albert).
28 Pascal (François).
29 Rameau (Roger).
30 Battarel (Jean).
Esbelin (Paul).
32 Lacombe (Charles).
33 Lenfant (Jean).
Salvador (René).
35 Pile (Gérard).
Simonnet (Guy).
37 Tchoulakian (Haroutioum).
38 Jouan (René).
39 Clément (Jean).
40 Boulanger (Jacques).
Patricot (Guy).
42 Fouace (Georges).
Guesné (Jacques).
Loulier (Georges).
45 Boulin (Jacques).
46 Pelissier (Pierre).
47 Kahn (Georges).
48 Musitelli (Gilbert).
49 Nobécourt (Claude).
50 Guilhem (Jacques).
51 Bezard (René).
52 Gilardi (Jacques).
Renard (Philippe).
Rouel (Jacques).
55 Ducher (Pierre).
56 Goga (Paul).
Volatron (Jacques).
58 Janfaud (André).
59 Gaunard (Roland).
Poujol (Francis).
61 Place (Yves).
62 Cabanat (Roger).
63 Gatineau (Jean).
64 Bloch (Claude).
De Branges de Bourcia.
Chaudron (André).
67 Berthelot (Jacques).
68 Payet (Xavier).
69 Godichet (François).
70 Chalard (Albert).
Tran Xuan.
72 Geneix (Roger).
Hay (Georges).
Lemire (Edmond).
75 Laborde (Robert).
76 Gross (Pierre).
77 Deroide (Jacques).
Dufourmantelle (Pierre).
79 Murat (Louis).
Pettelat (André).
81 Garang (Pierre).
82 Gresiou (Louis).
Vernus (Jacques).
84 Savoye (Jean-Claude).
85 Gaudy (Robert).
86 Villemur (Pierre).
87 Bonnet (Michel).
88 Millot (Gilbert).
89 Billot (Marc).
Vallet (Raymond).
91 Bouchardeau (André).
Maison (Louis).
Sarrut (François).
94 Evrard (Paul).
95 Gonin (Michel).
96 Antzenberger (Robert).
Rouge (Francis).
98 Richard (Claude).
99 Prieur (Jean).
100 Heymann (Jean-Jacques).
101 Augier.
102 Coussau (Jean).
103 Berthier (Paul).
104 Kieffert (Pierre).
105 Buisson (Jean).
106 Guérin (Henri).
107 Cadinot (Pierre).
108 Mothes (Jean).
109 Dubois (Pierre).
Mudry (Paul).
Raimbault (Maurice).
112 Devaux (Philippe).
113 Gabeaud (Michel).
Tascher (Claude).
115 Rigollot (Georges).
116 Chaix (Jean).
Florquin (Maurice).
118 Charles (Paul).
Darliguenave (Christian).
120 Daragon (Jacques).
Bitterlin (Didier).
122 Dubois (Jean).
123 Bayle (Pierre).
Bouchard (Joseph).
Simode (Etienne).
126 De Vergnette (Hubert).
127 Bordet (René).
128 Charpentier (Jean).
129 Causse (René).
Grandeau (Pierre).
Guglielmi (Jean).
Guglielmi (Marcel).
Koiransky (Jean).
De Vergeron (Michel).
135 Bernière (Jacques).
Ortais (Jean).
137 Jaume (Pierre).
Percy (Gilbert).
Virot (Jean).
140 Ducrocq (Georges).
Marchesseau (Claude).
142 Caubet (Jacques).
Pouppeville (Lucien).
144 Jublot (René).
145 Courvoisier (René).
Vigier (Jacques).
147 Quost (Jean).
148 Carrié (Jean).
149 Ferrand (Georges).
Mouy (Jean).
Ramond (Maurice).
152 Lelièvre (Jean).
153 Pinard (Claude).
154 Roubeix (Gérard).
Simeray (Jean).
Verdot (René).
157 Lombard (Jacques).
158 Bazin de Jessey (Jacques).
Boulet (Pierre).
Brasier (Jean).
161 Lepers (René).
Nolte (Guy).
163 Richard (Jacques).
Sarfaty (Didier).
165 Bieder (Marius).
166 Simon (Jean).
167 Lebègue (Georges).
168 Lepage (Jean).
169 Paiel (Raymond).
Schwerer (Antoine).
Trepreau (François).
172 Janneau (Michel).
Riegert, (Jacques).
174 Négrier (Louis).
175 Desvignes (René).
Meneau (Pierre).
177 Coffin (Gérard).
Genève (Raoul).
Sari (Jules).
Séguret (André).
181 Eble (Bernard).
182 Gavrel (Jean).
183 Faure (Jean).
Lina (Yves).
185 Chaperon (Louis).
186 Favillier (Louis).
Laublet (Serge).
Roy (Edouard).
189 Dionisi (Louis).
Dupin (Pierre-Jean).
191 Dufrier (Gérard).
192 Greffier (René)
Halle (Robert).
194 Bourdeau (Paul).
Constantin (Philippe).
Larnaudie (Marcel).
197 Costantini (Roger).
Dabbadie (Henri).
Lagrange (Claude).
200 Beillonet (Georges).
Bruyère (Jean).
Lozé (Paul).
203 Fabreguettes (Jean).
Forest (Jean).
Herselin (Claude).
206 Almode (Roger).
Chatain (Jean).
208 Boudet (Bernard).
Serard (Victor).
210 Pargoud (Jean).
Rérolle (Louis).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Normalisation.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à l'amélioration du rendement et de l'efficience du travail;

Vu l'avis de la commission interministérielle de contrôle des travaux de normalisation industrielle du 23 avril 1941,

Arrêtent:

Article unique. — En vue de bénéficier des subventions prévues par le décret-loi du 12 novembre 1938 sur l'amélioration du rendement et de l'efficience du travail, est autorisée à présenter son programme de travaux à la commission interministérielle de contrôle des travaux de normalisation: l'Association française de normalisation.

Fait à Paris, le 11 juillet 1941.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Voirie nationale.

Par arrêté du 25 juillet 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, dans le département du Gers, les travaux d'amélioration des virages et rectification du tracé de la route nationale 124 entre les points kilométriques 4,595 et 7,049; 7,224 et 11,268; 48,413 et 49,622; 90,983 et 91,585 sur le territoire des communes de Pujaudran, l'Isle-Jourdain, Lahitte, Leboulin et Lagraulas.

Par arrêté du 28 juillet 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département de l'Ariège, la déviation de la route nationale n° 618 entre les points kilométriques 78,860 et 79,368, au lieudit Tournant-des-Ribets.

Par arrêté du 31 juillet 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département de Seine-et-Oise, la correction des virages de la route nationale n° 16 entre les points kilométriques 27,096 et 27,830, sur le territoire de la commune de Champlatreux.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Attribution de subvention (Société de prophylaxie sanitaire et morale).

Par arrêté en date du 2 mai 1941, il a été attribué une subvention de 100.000 fr. à la Société de prophylaxie sanitaire et morale par prélèvement sur le compte spécial institué à la caisse des dépôts et consignations par l'article 7 du décret-loi du 26 septembre 1939.

Comité national de défense contre la tuberculose.

Par arrêté en date du 2 mai 1941, il a été attribué une subvention de 1.500.000 fr. au Comité national de défense contre la

tuberculose par prélèvement sur le compte spécial institué à la caisse des dépôts et consignations par l'article 7 du décret-loi du 26 septembre 1939.

Institut prophylactique.

Par arrêté en date du 2 mai 1941, il a été attribué une subvention de 1 million de francs à l'institut prophylactique par prélèvement sur le compte spécial institué à la caisse des dépôts et consignations par l'article 7 du décret-loi du 26 septembre 1939.

Comité national de l'enfance.

Par arrêté en date du 2 mai 1941, il a été attribué une subvention de 1.100.000 fr. au Comité national de l'enfance par prélèvement sur le compte spécial institué à la caisse des dépôts et consignations par l'article 7 du décret-loi du 26 septembre 1939.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

N° 3285. — **Décret du 6 août 1941 portant réorganisation de l'enseignement dans les sections administratives de l'école nationale de la France d'outre-mer.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu le décret du 1er juillet 1920 réorganisant le personnel des administrateurs des colonies, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 1er décembre 1920 réorganisant le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 15 avril 1927 réorganisant l'enseignement à l'école nationale de la France d'outre-mer, et les textes qui l'ont modifié, notamment le décret du 14 juin 1938 instituant le stage des élèves aux colonies,

Décrétons:

Art. 1er. — L'enseignement dans les sections administratives comprend trois années d'études à l'école nationale de la France d'outre-mer et une année de stage aux colonies ou dans les services de l'administration centrale.

Art. 2. — Les élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer qui ont satisfait aux examens de sortie de la seconde année d'études sont nommés élèves administrateurs des colonies ou des services civils de l'Indochine, selon la section à laquelle ils appartiennent.

Art. 3. — Nul ne peut être nommé élève administrateur s'il n'a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée ou de la loi instituant un stage dans les chantiers de la jeunesse.

Art. 4. — Les élèves administrateurs accomplissent une troisième année d'études à l'école nationale de la France d'outre-mer et une année de stage aux colonies ou dans les services de l'administration centrale, dans les conditions qui seront déterminées par arrêté ministériel.

Ceux qui satisfont au stage et aux examens de sortie de la troisième année d'études reçoivent le brevet de l'école nationale de la France d'outre-mer et sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, qui aura son effet à partir du 1er août 1941, sous réserve des mesures transitoires ci-après.

Art. 6. — Le secrétaire d'Etat aux colonies arrêtera les mesures transitoires en ce qui concerne les élèves qui auront été en cours d'études pendant la période de la mobilisation et de l'armistice ou qui auront eu leurs études interrompues ou retardées pendant cette même période.

Ces mesures transitoires seront arrêtées sur les bases suivantes:

a) Les élèves administrateurs seront classés par promotion d'après la date à laquelle ils auront satisfait aux examens de sortie de leur seconde année d'école;

b) Aucun élève administrateur ne sera proposable pour l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe si l'ensemble de ses années scolaires et de stage aux colonies ne représente un total de quatre ans au moins à compter de la date de son concours d'entrée à l'école nationale de la France d'outre-mer;

c) Pourront être dispensés du stage aux colonies ceux qui y auraient déjà satisfait dans les conditions du décret du 14 juin 1938 et pendant une durée effective au moins égale à six mois.

Entreront dans la catégorie *c* les élèves qui auront accompli leur stage au Maroc.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat aux colonies.

Fait à Vichy, le 6 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le contre-amiral,
secrétaire d'Etat aux colonies,
A[l] PLATON.

N° 3286. — **Décret du 6 août 1941 modifiant les conditions d'accès au concours des sections administratives de l'école nationale de la France d'outre-mer.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu le décret du 15 avril 1927 réorganisant l'enseignement à l'école nationale de la France d'outre-mer et les textes modificatifs subséquents,

Décrétons:

Art. 1er. — Nul ne peut se présenter au concours des sections administratives de l'école nationale de la France d'outre-mer s'il ne remplit les conditions suivantes:

1° Etre Français et satisfaire aux lois sur l'accès aux fonctions publiques;

2° Etre âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, la limite d'âge étant reculée d'un nombre de mois égal à celui passé sous les drapeaux ou dans les chantiers de la jeunesse;

3° Etre bachelier de l'enseignement secondaire et titulaire du certificat de 1re année de licence en droit; ce certificat devant être produit avant la proclamation de l'admissibilité au concours;

4° Justifier de l'aptitude physique exigée par les règlements en vigueur.

Art. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'application du présent décret, qui aura son effet à compter du concours de 1942 et qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat aux colonies.

Fait à Vichy, le 6 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A[l] PLATON.

N° 3323. — **Décret du 7 août 1941 étendant aux territoires dépendant du secrétariat d'Etat aux colonies le décret du 8 juillet 1941 portant interdiction de l'édition, de la diffusion et de la vente des hymnes, chants ou poèmes d'inspiration communiste ou anarchiste.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 8 juillet 1941 portant interdiction de l'édition, de la diffusion et de la vente des hymnes, chants ou poèmes d'inspiration communiste ou anarchiste;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont étendues aux territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies les dispositions du décret du 8 juillet 1941 portant interdiction de l'édition, de la diffusion et de la vente des hymnes, chants ou poèmes d'inspiration communiste ou anarchiste.

Art. 2. — Les pouvoirs dévolus au préfet de police et aux préfets par l'article 2 du décret du 8 juillet 1941 seront exercés par le gouverneur général dans les colonies groupées en fédération, par le gouverneur, le commissaire de la République ou l'administrateur dans les territoires autonomes.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et aux Journaux officiels des territoires intéressés et inséré au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat aux colonies.

Fait à Vichy, le 7 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A[l] PLATON.

N° 3098. — **Décret du 18 juillet 1941 conférant l'honorariat.**

Par décret en date du 18 juillet 1941, M. Cayla (Léon-Henri-Charles), gouverneur général des colonies en retraite, est nommé gouverneur général honoraire des colonies.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. BATON-TARGE.